

Subdivision Environnement Industriel,
Ressources Minérales et Energie
Z.I. de Nersac – Rue Ampère
16440 NERSAC
Tél. : 05.45.38.64.50 - Fax : 05.45.38.64.69
Mél : sub16.drire-poitou-charentes@industrie.gouv.fr

Nersac, le 19 Novembre 2004

Rapport de l'inspection des installations classées

*Fin de travaux relative à la carrière "Mas de Maud"
à Saint-Germain de Montbron exploitée
par la SA ROCAMAT*

Par arrêté préfectoral du 15 octobre 1974 modifié, la SA ROCAMAT a été autorisée à exploiter une carrière à ciel ouvert de calcaire sur le territoire de la commune de Saint-Germain de Montbron, au lieu-dit "Mas de Maud".

Par lettres du 5 juin 2003 et du 2 septembre 2004, la société ROCAMAT a été invitée à prendre les dispositions nécessaires à la remise en état des lieux prévue à l'article 4 de l'arrêté préfectoral d'autorisation en date du 15 octobre 1974 modifié.

Les propositions faites par l'exploitant par lettre du 28 septembre 2004 ne permettent pas de satisfaire les exigences de l'arrêté préfectoral d'autorisation et d'établir le procès-verbal de récolement mettant un terme à l'exploitation du site.

L'inobservation des prescriptions de remise en état de l'arrêté préfectoral est susceptible d'entraîner les préjudices suivants pour l'environnement de la carrière :

- risques pour les tiers et notamment au niveau de la sécurité,
- gêne pour le voisinage,
- dégradation du paysage.

Dans ces conditions, je vous propose en application de l'article 18 du décret 77-1133 du 21 septembre 1977, de reprendre dans un arrêté complémentaire les demandes d'étude et de travaux déjà formulées par courrier à l'exploitant et non satisfaites.

A cette fin, est joint au présent rapport un projet d'arrêté établi en ce sens. Ci-joint également, pour information, les copies des lettres adressées à l'exploitant et de sa réponse du 28 septembre 2004.